

AULORA
Société par actions simplifiée
au capital de 51.000 euros
Siège social : 5 rue Edmond About – 87000 LIMOGES
907 514 236 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an 2026, le 30 juin,

Madame Aurélie HARDY,

Propriétaire de la totalité des 51.000 actions de 1 euro composant le capital social de la société AULORA,

Associé unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des règles relatives au droit de vote en cas de démembrement des actions ;
- Modification des règles de répartition des dividendes entre usufruitier et nu-propiétaire d'actions ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier les règles de vote et de répartition des dividendes entre usufruitier et nu-propiétaire d'actions.

En conséquence, les trois derniers alinéas de l'article 16 des statuts sont remplacés par ce qui suit :

« En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, sans préjudice du droit du nu-propiétaire de participer à toutes les décisions collectives.

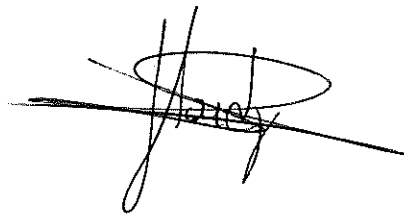
L'usufruitier a seul le droit de percevoir les dividendes distribués qu'il s'agisse d'un bénéfice d'exploitation résultant de l'exploitation normale et habituelle de la société ou d'un bénéfice exceptionnel. Les dividendes prélevés sur les réserves reviennent au nu-propiétaire, l'usufruitier exerçant toutefois l'usufruit sur les sommes distribuées à charge de les restituer au nu-propiétaire à l'extinction de l'usufruit conformément à l'article 587 du code civil. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, et en particulier à Maître Jean-Christophe CHASTAGNIER – Avocat – 45, Rue Turgot – 87000 LIMOGES.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Aurélie HARDY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line crossing it, and a vertical line extending downwards from the center.